



GROUPIMO

SA au capital de 1 325 876 €

**Siège social : 12/14 av. Domergue - Immeuble Trident
97200 FORT DE FRANCE**

RCS FORT DE FRANCE N° 432.271.534

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

À l'assemblée générale de la société GROUPIMO,

En notre¹ qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article Erreur ! Signet non défini. L225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

- AADIAGS-GROUPIMO : convention d'assistance administrative financière et commerciale
- APPARTIMO-GROUPIMO : convention d'assistance administrative

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- GROUPIMO GESTION-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- COMAPHI-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- EXPERT'IM-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- MADININA SYNDIC-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- MIG GUYANE-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- RÉSIDENCE DE LA BAIE-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- DFA-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- LYBY-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- EURL DNI-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- EURL PK-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- SUP'IMO-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- VRP-GROUPIMO, convention d'assistance administrative et financière
- MADININA SYNDIC-GROUPIMO, convention de mise à disposition de personnel
- GROUPIMO-SUPIMO, Convention de prestation technologique et logistique
- RENOVIMO-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- ADMINIMO-GROUPIMO, convention d'assistance administrative et financière
- CHECK IN-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- MARTINIQUESYNDIC-GROUPIMO, convention d'assistance administrative, financière et commerciale
- EURL STA-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- SUPIMO-GROUPIMO, Convention de gestion administrative

III - Récapitulatif des facturations GROUPIMO aux filiales et les entreprises détenues par les administrateurs ayant pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023:

	ADMINISTRATEUR	CONVENTION COMMERCIALE	CONVENTION ADMINISTRATIVE
GROUPIMO GESTION	Didier Nicolai-Guerin Administrateur	561 063 €	
MIG GUYANE	Didier Nicolai-Guerin Administrateur	95 750 €	
COMAPHI	Didier Nicolai-Guerin Administrateur	34 732 €	
MADININA SYNDIC	Stéphane Plaissy Administrateur	228 855 €	
EXPERT'IM	Didier Nicolai-Guerin Administrateur	2 333 €	
EURL SPL	Stéphane Plaissy Administrateur		750 €
EURL PK	Philippe Kraut Administrateur		750 €
EURL DNI	Didier Nicolai-Guerin		750 €

	Administrateur		
DFA	Philippe Krault Administrateur		500 €
LYBY	Didier Nicolai-Guerin Administrateur		500 €
SUPIMO	Didier Nicolai-Guerin Administrateur	28 588 €	
VRP	Stéphane Plaissy Administrateur		7 962 €
RENOVIMO	Philippe Krault Administrateur	53 167 €	
ADMINIMO	Philippe Krault Administrateur		7657 €
EURL STA	Sidi Tadi Administrateur		375 €
RESIDENCE DE LA BAIE	Didier Nicolai-Guerin Administrateur		833 €
APPARTIMO	Didier Nicolai-Guerin Administrateur		248 €

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF, le 09 Août 2024
Le Commissaire aux comptes
MO3C, représenté par

Marc-Olivier CAFFIER